34784 - Pourquoi l’imam prononce-t-il la formule Allah akbar comme il le fait pendant la prière marrant la fête de fin de Ramadan?

question

Pourquoi la Sunna enseigne-t-elle la prononciation de 12 Allah akabar dans les prières marquant les Deux Fêtes avant la récitation de la Fatiha? Quelle en est l’utilité? Pourquoi ne le fait-on pas dans les cinq prières quotidiennes?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, les actes cultuels sont àrecevoir puisque nous ne pouvons considérer comme tels que les ordres qu’Allah Très-haut et Son messager nous ont donnés. Peu importe que nous sassions la sagesse qui les sou tend ou pas. Le principe régit en particulier les modalités de la prière, du jeûne et du pèlerinage, domaines oùla raison n’a rien àdire et dont relève ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a instituépour nous en termes de prononciation de la formule Allah akbar àrépéter six ou sept fois après le takbiir d’entrée et avant la récitation de la Fatiha, dans la première rakaa de la prière marquant les Deux Fêtes, et cinq fois avant la récitation de la Fatiha, dans la seconde rakaa de la prière en question, contrairement àla pratique suivie dans les cinq prières obligatoires.

Nous sommes tenus de croire en la législation d’Allah Très-haut transmise par Son messager (Bénédiction et salut soient sur lui). Nous nous y soumettons, l’écoutons et l’appliquons car les actes cultuels qu’elle comporte sont àappliquer non àsoumettre àune discussionrationnelle.

Le fidèle ne doit pas s’immiscer dans des affaires réservéesàAllah parce que relevant des pratiques cultuelles, de leurs sortes et modalités. Le fidèle n’est pas autoriséàse demander pourquoi Allah a instituéceci au lieu de cela ni l’utilitéde ce qu’il a institué. Bien au contraire, il doit

connaitre et appliquer ce qu'Allah et Son messager ont institué. Si, ensuite, il lui arrive d'en saisir la sagesse, Allah soit loué. Autrement, il se soumet au jugement d'Allah et l'applique tout en étant sûr qu'Allah ne légifère que sur la base d'une sagesse coïncidant avec l'intérêt des fidèles puisque le Transcendant est sage et bien informé. Ses actes, paroles, lois et décrets le reflètent. A ce propos, le Très-haut dit: Certes, ton Maitre est sage et bien informé. (Coran,6:83).

Ce que nous avons mentionnés'atteste encore dans cette parole du Transcendant: »Vous trouverez dans le Messager d'Allah un bel exemple… »(Coran,33:21) et dans la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Priez comme vous me voyez prier. (Rapportépar al-Bokhari dans son Sahih et la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) prononcée lors du pèlerinage d'adieu: Réglez votre pèlerinage sur le mien. (Rapportépar Mouslim, 378). Allah est le garant de l'assistance.